



Inserm



GUIDE Création – Renouvellement des structures

Vague B

Attention : Vous devez vous assurer que votre université, et le cas échéant, les autres tutelles, soient informées de votre demande de reconnaissance par l'Inserm.

SOMMAIRE

1. COMMENT ETRE INFORME DES DATES DE DEPOT DE DOSSIERS ?	2
2. A QUELLE PERIODE DE L'ANNEE ?	2
3. QUELS TYPES DE PROJETS ?	2
4. QUELS TYPES DE STRUCTURES ?	2
5. QUELLES CONDITIONS POUR LA DIRECTION D'UNITE OU LA RESPONSABILITE D'EQUIPE ?	4
6. COMMENT S'EFFECTUE L'EVALUATION DES DEMANDES DE CREATION ET RENOUVELLEMENT D'UNITES DE RECHERCHE ?	4
7. COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE INSERM ?	6
8. QUELLES SONT LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ?	7
9. COMMENT SONT COMMUNIQUEES LES RESULTATS ?	9
 Annexe I Coordonnées des délégations régionales (DR)	10
 Annexe II Les instances scientifiques 2027-2031	12
 Annexe III Production des indicateurs bibliométriques équipes et unités	15
 Annexe IV Les instituts thématiques de l'Inserm	20
 Annexe V Application EVA3	21
 Annexe VI Le Département de l'Evaluation (DEV)	22

1. Comment être informé des dates de dépôt de dossiers ?

Pour les dates concernant le dépôt du dossier à destination du Hcéres, se renseigner auprès de votre université de rattachement et auprès du Hcéres¹.

Pour le dépôt d'un dossier en vue d'une **labellisation Inserm**, les informations sont disponibles sur le site publique Insermpro².

2. A quelle période de l'année ?

Labellisation prévue pour janvier 2028

Angers, Caen, Nantes, Rennes, Rouen

- | | |
|---|------------------------------------|
| • Ouverture dépôt de dossier EVA Inserm : | 01 octobre 2026 |
| • Date limite de dépôt pour le dossier EVA Inserm : | 17 novembre 2026 |
| • Evaluation Inserm CSS/CS : | mai à juin 2027 |
| • Concertation avec les partenaires de mixité : | juillet à septembre 2027 |
| • Communication des résultats : | fin septembre / début octobre 2027 |

Labellisation prévue pour janvier 2029

Antilles, Brest, Bordeaux, Guyane, Limoges, Poitiers

- | | |
|---|------------------------------------|
| • Ouverture dépôt de dossier EVA Inserm : | 05 octobre 2027 |
| • Date limite de dépôt pour le dossier EVA Inserm : | 18 novembre 2027 |
| • Evaluation Inserm CSS/CS : | mai à juin 2028 |
| • Concertation avec les partenaires de mixité : | juillet à septembre 2028 |
| • Communication des résultats : | fin septembre / début octobre 2028 |

3. Quels types de projets ?

L'Inserm apprécie les projets de structures pour le prochain mandat en vue d'une création ou d'un renouvellement. Ces projets doivent s'inscrire dans les missions de l'Inserm³ : recherche fondamentale biologique, recherche physiologique et physiopathologique, recherche médicale ou en santé. Ils doivent prendre en compte la stratégie de développement de recherche de l'organisme et du site concerné).

Les unités devront, au moment de leur création, bénéficier de locaux identifiés et fonctionnels, ainsi que de l'accès aux plateaux techniques du site.



Pour les renouvellements et les nouveaux projets, **le porteur doit prendre contact avec les instituts thématiques** (Annexe IV) et **les Délégations Régionales de l'Inserm** (Annexe I) avant le dépôt de dossier pour présenter les grandes lignes de son projet et les personnes impliquées. Il est possible d'impliquer plusieurs instituts thématiques si le projet le nécessite et l'un d'eux sera l'institut thématique principal qui coordonnera les échanges. Vous devez également indiquer les tutelles et les partenaires de mixité dans le dossier Hcéres et vous assurer de leur accord.

4. Quels types de structures ?

A. Les Unités Mixtes de Recherche (UMR)

Les unités peuvent comprendre une équipe (unité mono-équipe) ou plusieurs équipes (unité pluri-équipes). Elles sont dirigées, sauf exception, par un chercheur titulaire (EPST, Universitaire, Hospitalo-universitaire). Les unités de recherche sont créées pour une durée de 6 ans, par décision des partenaires de mixité et peuvent être renouvelées.

<https://www.hceres.fr/fr> ¹

<https://pro.inserm.fr/rubriques/en-labo/vie-et-evaluation-des-unites/evaluation-des-unites/vague-b2>

<https://pro.inserm.fr/rubriques/linstitut/inserm-en-un-clic3>

L'article R324-15 du code de la recherche dispose que :

Les unités de recherche relevant de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale sont créées, modifiées et supprimées par décision du président de l'institut, après avis des instances scientifiques dans les conditions prévues aux articles 11 et 13 et le cas échéant conjointement avec l'autorité compétente de l'organisme partenaire. Ces unités reçoivent sous forme de dotations globales les crédits qui leur sont alloués au titre de leur fonctionnement, de leur petit et moyen équipement et des missions.

Les directeurs d'unités de recherche sont nommés par décision du président de l'institut, après avis des instances scientifiques mentionnées au premier alinéa, le cas échéant conjointement avec l'autorité compétente de l'organisme partenaire. [...] Le mandat est renouvelable. Nul ne peut diriger la même unité de recherche au-delà de trois mandats consécutifs.

B. Les équipes de recherche

Définition de l'équipe

L'équipe est l'entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche mis en place par l'Inserm. Elle est dirigée par un/une responsable qui s'engage à diriger l'équipe pendant toute la durée du mandat. Une équipe de recherche se définit par ses objectifs scientifiques et par les moyens (financiers, en équipements et en personnels) dont elle dispose en vue de réaliser un programme de recherche propre, en accord avec les missions de l'Inserm. La création d'une équipe doit prendre en compte la cohérence de son programme avec les moyens scientifiques locaux. L'unité de lieu est recommandée pour une même équipe.

Taille des équipes

Les équipes peuvent être de taille variable, mais chacune doit rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation. Elles doivent comporter **au moins un chercheur titulaire temps plein** et être constituées **au minimum de 5 « ETP »** (chercheurs titulaires, chercheurs contractuels incluant les post-doctorants, ingénieurs et techniciens (ETP=1), universitaires (0.5), hospitalo-universitaires (0.33), praticiens hospitaliers (0.2)). La labellisation Inserm d'équipe de petite taille doit rester une exception motivée par une situation particulière. Un examen approfondi sera réalisé pour ces situations particulières dès la phase d'éligibilité. Il est à noter que l'absence de chercheur titulaire dans une équipe ne pourra être justifiée que dans des équipes cliniques ou en sciences humaines et sociales (SHS) qui seraient insérées dans un environnement où des chercheurs titulaires d'autres équipes de l'unité contribuent au projet de l'équipe.

Equipe de Recherche Labellisée (ERL)

Il est également possible de demander une labellisation Inserm pour une ou plusieurs équipes (ERL : Equipe de Recherche Labellisée) au sein d'une unité ayant des labellisations autres que l'Inserm. Ceci, sous réserve de l'accord des autres tutelles et du directeur/de la directrice de l'unité dans laquelle l'ERL serait créée.

C. Cas particulier des équipes Atip- Avenir & ERC (starting et consolidator)

Les équipes Atip-Avenir, ERC Starting et ERC Consolidator au sein d'unités de la vague B, sont reconnues comme telles par l'Inserm pendant la durée de leur contrat. A la fin du programme, elles ont, si elles le souhaitent et sous réserve de remplir les critères d'éligibilité, la possibilité de postuler à une labellisation d'équipe Inserm, indépendamment de leur vague d'évaluation (hors-vague). Cette procédure leur permettra, le cas échéant, d'obtenir la labellisation comme équipe Inserm jusqu'à la fin du mandat de l'unité, avant d'être ensuite évaluées de nouveau dans le cadre de leur vague.

Celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité ou qui préfèrent attendre d'être évaluées avec le reste de l'unité dans le cadre de leur vague Hcéres, auront le statut d'Equipe en émergence au sein de leur unité, avec accord du Directeur / de la Directrice d'unité (DU), jusqu'à la prochaine évaluation Hcéres et appréciation par l'Inserm de l'équipe et de l'unité.



5. Quelles conditions pour la direction d'unité ou la responsabilité d'équipe ?

Le porteur du projet de demande de création ou renouvellement d'unité comme le/la responsable d'équipe doivent pouvoir effectuer **1 mandat complet**.

En cas de départ à la retraite prévu au cours du mandat concerné, une dérogation doit être demandée par courriel au Département de l'évaluation (DEV) à l'attention de la présidence de l'Inserm **avant** le dépôt de dossier de demande de création ou renouvellement d'unité ou d'équipe. Pour assurer la continuité du programme jusqu'à son terme, il est essentiel qu'un remplaçant soit identifié. Le nom du remplaçant devra figurer dans le dossier, accompagné de son CV.

Un chercheur émérite ne peut pas assurer une direction d'unité ou d'équipe.

6. Comment s'effectue l'évaluation des demandes de création et renouvellement d'unités de recherche ?

A. Périmètre des commissions scientifiques spécialisées (CSS) de l'Inserm

L'Inserm a mis en place 7 commissions scientifiques spécialisées pour la mandature 2027-2031. La répartition des thématiques des CSS permet de disposer d'une vision globale de l'ensemble des aspects de la recherche de l'Inserm dans l'objectif de renforcer le continuum entre recherche fondamentale et recherche appliquée et de préserver la recherche visant la « connaissance du vivant ».

Les intitulés des CSS sont les suivants :

- CSS1 - Mécanismes moléculaires et cellulaires des processus biologiques
- CSS2 - Cancérologie, maladies génétiques
- CSS3 - Physiologie et physiopathologie des grands systèmes
- CSS4 - Neurosciences
- CSS5 - Immunologie, Microbiologie, Infection
- CSS6 - Santé publique, santé des populations
- CSS7 - Technologies pour la Santé

Les porteurs de projet d'unité et d'équipe devront prendre un soin tout particulier **au choix de la commission de rattachement** en étudiant attentivement les mots-clés qui sont rattachés aux CSS (Annexe II). La CSS de rattachement de chaque équipe peut être identique ou différente de celle de l'unité. C'est la CSS qui déterminera les compétences scientifiques des experts qui examineront la demande de labellisation d'équipe.

B. Evaluation par le Hcéres et visite sur site

Sur la base du dossier Hcéres et d'une visite sur site organisée avec la direction de l'unité, le comité Hcéres procède à une évaluation selon les 4 dimensions indiquées dans le guide d'évaluation des unités de recherche³ et rédige un rapport d'évaluation.

La composition du comité est du ressort du Hcéres, mais vous devez bien indiquer la CSS de rattachement de votre unité au Hcéres et vous assurer qu'au moins un expert membre de cette CSS participera à ce comité de visite. Le département de l'évaluation de l'Inserm se charge de proposer des noms d'experts représentants de la CSS. Pour les unités pluri-équipes dont plusieurs équipes relèvent de CSS distinctes de celle de rattachement de l'unité, l'Inserm peut également envoyer des membres d'autres CSS comme « observateurs » lors de la visite si cela apparaît nécessaire.

Le rapport du comité d'évaluation est transmis par l'université au porteur du projet d'unité qui aura la possibilité de répondre aux observations de ce comité. Le rapport est également transmis aux établissements auxquels le porteur du projet d'unité a adressé sa demande de labellisation.

L'Inserm transmet ces rapports et les réponses des porteurs de projet à ses instances d'évaluation.

<https://www.hceres.fr/fr/documents-pour-levaluation> ³

C. Entretien avec les personnels Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA)

Un représentant du personnel ITA, membre de la CSS, est également mandaté par la direction de l'Inserm pour s'entretenir avec l'ensemble du personnel ITA de l'unité lors de la visite organisée par le Hcéres ou à une autre occasion.

Les retours de ce représentant, et son rapport, sont indispensables pour l'appréciation de l'unité par les instances de l'Inserm. Il vous est donc demandé de lui faciliter la mise en place d'une réunion avec les personnels concernés.

D. Evaluation des équipes par les instances de l'Inserm

Les CSS évaluent ensuite toutes les équipes qui leurs sont rattachées en s'appuyant sur l'ensemble des éléments renseignés sur EVA3, y compris le rapport du comité Hcéres et les retours du représentant du personnel de l'unité.

Elles génèrent une fiche de synthèse par équipe comprenant les points forts et les points à améliorer des différents items évalués. Une fiche concernant l'unité dans son ensemble peut être complétée par les CSS concernées sur les aspects relevant de l'unité et transversaux aux équipes (Gouvernance et direction, organisation et cohérence du programme global, complémentarité des équipes, fonctionnement...). Ces fiches ainsi que le rapport du représentant du personnel sont envoyées au porteur de projet d'unité afin de lui permettre de préparer son audition et répondre aux questions soulevées par les CSS.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Les réalisations majeures des effectifs prévus pour le futur contrat (publications et produits de valorisation) : Qualité, rigueur, diffusion et impacts (scientifique, sociétal, ...)
- Le positionnement national, européen et international : Visibilité, attractivité et reconnaissance ; Collaborations académiques et/ou industrielles ; Insertion dans des réseaux scientifiques nationaux, européens ou internationaux
- Le programme proposé : Cohérence, originalité et pertinence ; Importance stratégique pour l'Inserm ; Plus-value de l'équipe pour les unités pluri-équipes ; Adéquation avec les moyens humains, techniques et financiers.
- Organisation, fonctionnement et direction : Organisation et gouvernance ; Stratégie managériale (acquisition de compétences et développement de carrières des membres de l'équipe ; prévention des risques psychosociaux/bien-être au travail ; implication dans une démarche de transition écologique ; hygiène et sécurité ; éthique ; intégrité...) et animation ; Capacité de direction du responsable.

E. Audition des porteurs de projet d'unité par le comité ad hoc, Conseil scientifique (CS) et CSS

Cet entretien avec un comité d'audition est le moment durant lequel le porteur de projet d'unité peut interagir avec les instances scientifiques de l'Inserm au cours du processus d'évaluation, préciser les points qui lui paraissent essentiels, informer des évolutions du projet le cas échéant, et répondre aux questions et commentaires des instances.

F. Evaluation des unités et de leurs équipes par le CS

En séance plénière, sur la base des appréciations formulées par les CSS et le comité d'audition, le conseil scientifique donne un avis sur la labellisation des équipes et des unités.

G. Décision finale

La direction générale, en concertation avec les tutelles, établit la liste finale des équipes et des unités labellisées.

7. Comment déposer une demande de reconnaissance Inserm ?



Pour déposer une demande de reconnaissance Inserm, il convient de s'inscrire sur le site **EVA3**⁴.

Si vous êtes candidat à la labellisation Inserm d'un projet d'unité et **chercheur employé par l'Inserm**, votre compte EVA sur l'application a déjà été créé et vous pouvez y accéder directement avec votre adresse mail Inserm (login) et le mot de passe de votre messagerie.

Pour tous les autres chercheurs (employés par les autres EPST, universités, CHU, hôpitaux ou autres organismes) qui souhaitent déposer une candidature de labellisation et qui ne disposent pas encore de compte EVA3, il est nécessaire de créer un compte sur l'application.

Sur le site Insermpro vous trouverez :

- Guide de création – renouvellement des structures Vague B
- Guide technique création de compte utilisateur EVA3

Il est indispensable de bien lire les documents d'aide avant de constituer votre dossier.

Deux cas de figure :

Dépôt d'une
demande d'unité
mono-équipe ou
ERL mono-équipe

Le porteur de projet :

- S'authentifie sur EVA3 (après création d'un compte s'il ne s'est jamais connecté à EVA3)
- Renseigne les fiches demandées
- Dépose les documents demandés en pièces jointes

Dépôt d'une
demande d'unité
pluri-équipes ou
ERL pluri-équipes

1^{ère} ETAPE - Le porteur de projet :

- S'authentifie sur EVA3 (après création d'un compte s'il ne s'est jamais connecté à EVA3) et débute la démarche par une inscription en ligne. Cela aboutit à la création d'un dossier électronique vierge dans lequel il renseigne la liste des responsables d'équipe. Les comptes de ces derniers seront créés et/ou inscrits par le pôle Sieval (système d'information de l'évaluation). **Une fois les comptes des responsables créés, le porteur pourra :**
 - De nouveau accéder à son dossier afin de renseigner les fiches demandées.
 - Déposer les documents demandés en pièces jointes
 - Suivre l'avancement des dossiers équipes de son unité

2^{ème} ETAPE - Les responsables d'équipe :

- Les responsables d'équipe inconnus de l'application feront l'objet d'une création de compte (par le pôle Sieval) qu'ils devront activer avant toute utilisation.
- Un dossier électronique à saisir en ligne sera créé sur tous les comptes des responsables d'équipe déclarés par le porteur. Ils en seront informés par un mail automatique. Ils pourront alors renseigner les fiches et déposer les documents demandés en pièces jointes.



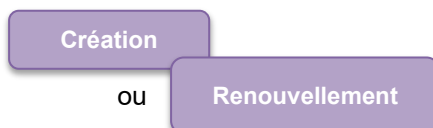
Attention : les responsables d'équipes dans des unités pluri-équipes ne doivent pas créer un dossier à leur nom et doivent attendre que le porteur de projet d'unité s'inscrive et renseigne la liste des responsables d'équipes demandant une labellisation Inserm.



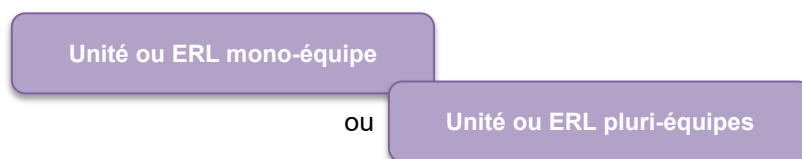
Il est impératif que **chaque porteur de projet d'unité ou d'équipe** renseigne son dossier sur le site EVA3. Le porteur **doit bien indiquer la CSS** qui évaluera son dossier.

8. Quelles sont les pièces à fournir pour la constitution du dossier ?

Quelle que soit la demande :



Quelle que soit la structure concernée :



Les documents spécifiques à l'Inserm

Les fiches à saisir dans EVA3 comprennent :

Pour les porteurs de projet d'unité

- Informations personnelles
- Informations administratives
- Informations complémentaires (unités pluri-équipe) : Argumentaire de labellisation Inserm
- Informations complémentaires (unités mono-équipe) : Argumentaire de labellisation Inserm ; effectifs prévus pour le futur contrat.
- Documents à joindre :
 - CV (CV EVA3 ou format libre) du porteur de projet, de l'adjointe ou adjoint et du successeur le cas échéant (PDF)
 - Dossier HCERES (PDF)
 - Portfolio HCERES (PDF)
 - Tableau des effectifs prévus pour le prochain contrat (Excel) – **Pour les unités mono-équipe**

Pour les porteurs de projet d'équipe

- Informations personnelles
- Informations administratives
- Informations complémentaires : Argumentaire de labellisation Inserm ; effectifs prévus pour le futur contrat.
- Documents à joindre :
 - CV (CV EVA3 ou format libre) du responsable d'équipe et du successeur le cas échéant (PDF)
 - Dossier HCERES (PDF)
 - Portfolio HCERES (PDF)
 - Tableau des effectifs prévus pour le prochain contrat (Excel)

A noter que vous avez la possibilité de modifier votre dossier ou d'annuler votre candidature jusqu'à la date limite de soumission.

Une fois soumis, vous aurez encore la possibilité d'apporter des éléments complémentaires si nécessaire (faits marquants nouveaux, changement d'effectifs,) dans la fiche « Documents à joindre », avant fin février de l'année d'évaluation.

Production des indicateurs bibliométriques équipes et unités

A l'issue de la fermeture de Eva3, le **Pôle de Scientométrie** du Département de la Science Ouverte (scientometrie.dso@inserm.fr) réalisera une synthèse bibliométrique de chaque équipe (Annexe III-1) puis une analyse globale de la production scientifique de chaque unité pluri-équipes (Annexes III-3 à III-5).

Pour ce faire, le **Pôle de Scientométrie** s'appuiera sur le document « Tableau des effectifs prévus pour le prochain contrat ».



Rappel important : pour chaque personne impliquée dans le projet de labellisation de l'unité, créer et surtout **mettre à jour** son Orcid : l'association des références bibliographiques à l'identifiant d'un chercheur tel qu'Orcid ou Research-Id ne se fait pas automatiquement.

L'équipe du Pôle de Scientométrie chargera les références des publications de chacun de ces chercheurs sur une période allant de 2020 à 2025. Cela concerne uniquement les articles originaux, les lettres, les reviews, les éditoriaux et les proceedings papers. Ces chargements sont faits à partir du Web of Science par une requête sur les Researcher-ID ou Orcid. **Seuls les documents dont les journaux sont référencés dans le Web of Science** sont éligibles (pour plus d'informations sur la sélection des journaux : <https://clarivate.com/products/scientific-and-academic-research/research-discovery-and-workflow-solutions/webofscience-platform/web-of-science-core-collection/editorial-selection-process/>).

La liste des publications sera envoyée et corrigée par les responsables d'équipes.

Avec l'ensemble de ces éléments, le Pôle de Scientométrie produira les indicateurs bibliométriques et fournira aux CSS une synthèse bibliométrique relative à la visibilité des travaux de l'équipe. Ce document sera accompagné des listes de publications de chaque chercheur de l'équipe (Annexe III-2) avec les indicateurs associés (nb citations, indice de citation normé, top1%, top 10%, top 20% ou top 50%).

Enfin, dans le **cas des unités pluri-équipes**, le Pôle de Scientométrie réalisera une analyse bibliométrique de la production scientifique du projet d'unité recensée dans le Web of Science. **Les unités mono-équipe ne font pas l'objet d'analyse bibliométrique.**

L'analyse consistera à agréger les publications des équipes composant l'unité en un seul corpus. Elle contiendra notamment :

- les indicateurs bibliométriques du projet d'Unité (nb pub dont PDC, indice de citation normé, nb top10%,)
- une visualisation (sous forme de treemap) permettant d'afficher le profil thématique de l'ensemble des publications du projet d'Unité (via les domaines attribués par le Web of Science aux journaux dans lesquels les publications sont parues),
- un réseau de mots-clefs généré à partir des titres et abstracts des publications,
- un réseau de co-publications entre les chercheurs de l'unité (chaque équipe est identifiée par une couleur) qui sont considérées par l'Inserm comme la marque d'un travail collectif,
- en annexe de l'analyse, un rappel des indicateurs bibliométriques de chaque équipe.

Cette analyse sera ensuite fournie aux instances de l'Inserm (CSS, CS) ainsi qu'aux porteurs de projet d'unité.

9. Comment sont communiqués les résultats ?

Les résultats de labellisation seront publiés sur le site EVA3 en octobre 2027, à l'issue des réunions avec les cotutelles. Le département de l'évaluation informera les directions d'unités dès l'affichage de ces résultats. Les équipes ou unités qui ne seront pas labellisées pourront obtenir un retour sur cette décision en contactant le département de l'évaluation. Les décisions juridiques de création seront rédigées fin 2027. Les lettres de mission à destination des directeurs et directrices d'unités sont ensuite préparées avec les différentes tutelles.

Application « Insermlab »



Après la création, vous devrez insérer les informations de la composition de votre unité et des équipes dans cette base de données. Ces informations sont utilisées pour le calcul du budget de votre unité.

Coordonnées des Délégations Régionales (DR)

Hors Ile de France

BOURGOIN Sylvain **DR Occitanie Méditerranée**

60 rue de Navacelles
34394 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 63 61 30
Courriel : sylvain.bourgoin@inserm.fr

Référents scientifiques : Pierre MARTINEAU, Olivier MEILHAC

BOURGOIN Sylvain **DR Occitanie Pyrénées**

Immeuble Le Belvédère
11 Boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 04
Tél. : 05 62 74 83 50
Courriel : sylvain.bourgoin@inserm.fr

Référent scientifique : Louis BUSCAIL

DELALEU Frédéric **DR Grand-Ouest**

Atlantica Bâtiment K
24 boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes
Tél : 02 40 35 06 69
Courriel : frederic.delaleu@inserm.fr

Référents scientifiques : Laurent CORCOS, Gervaise LOIRAND, Lotfi SENHADI, Mustapha SI-TAHAR

DE SOUSA Aurélie **DR Auvergne-Rhône-Alpes**

Centre hospitalier spécialisé Le Vinatier
95, boulevard Pinel
69500 Bron
Tél : 04 72 13 88 00
Courriel: dominique.pella@inserm.fr

Référents scientifiques : Olivier BERTRAND, Jean-Luc COLL, Laurence VANDEL

SALIVES Richard **DR Nouvelle-Aquitaine**

Institut François Magendie
146 rue Léo Saignat
33077 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 36 04
Courriel : richard.salives@inserm.fr

Référents scientifiques : Mohamed JABER, Pierre MARQUET, Violaine MOREAU

SAMYN Bénédicte **DR Nord-Ouest**

6 rue du Professeur Laguesse
CS 50027
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 29 86 70
Courriel : benedicte.samyn@inserm.fr

Référents scientifiques : Luc BUEE, Moïse COEFFIER, Mickaël NAASILA, Hervé PLATEL

SIMON Eric **DR Est**

Nextmed / Bâtiment eXplora
2 rue Marie Hamm
CS 60007
67085 Strasbourg Cedex
Tél : 06 62 51 55 05
Courriel : eric.simon@inserm.fr

Référentes scientifiques : Myriam POLETTE, Catherine SCHUSTER

MOULIN Aline **DR Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse**

18 avenue Mozart
CS 20172
13276 Marseille Cedex 09
Tél : 04 91 82 70 00
Courriel : aline.moulin@inserm.fr

Référents scientifiques : Anne Odile HUEBER, Jean-Marie PAGES

Ile de France

DE MARGUERIE Claire **DR Île-de-France Centre Nord**

Immeuble Kadence
86-88 rue Regnault
75013 Paris
Tél : 01 81 70 72 00
Courriel : claire.de-marguerie@inserm.fr

Référent scientifique : Pierre-Olivier COURAUD

LANINI Karine **DR Île-de-France Centre Est**

Bâtiment A
8, rue de la Croix-Jarry
75013 Paris
Tél. : 01 48 07 33 91
Courriel : karine.lanini@inserm.fr

Référent scientifique : Jorge BOCZKOWSKI, Hervé CHNEIWESS

ARHETS Philippe **DR Île-de-France Sud**

48-50 rue Albert
75013 Paris
Tél : 01 85 55 38 43
Courriel : philippe.arhets@inserm.fr

Référent scientifique : Rodolphe FISCHMEISTER

LES INSTANCES SCIENTIFIQUES

2027-2031

Commissions scientifiques spécialisées (CSS)

Mécanismes moléculaires et cellulaires des processus biologiques

Les thématiques de la CSS1 sont abordées par des études mécanistiques analysant des propriétés moléculaires, cellulaires et fonctionnelles des systèmes biologiques nécessaire à la compréhension des processus biologiques normaux et pathologiques. Les projets intégrant des dimensions relevant d'autres CSS devront s'inscrire clairement dans cette approche mécanistique pour être pris en considération.

CSS 1

- Biologie structurale
- Biophysique moléculaire ;
- Chromatine et transcription ;
- Génétique moléculaire, réplication, réparation, recombinaison ;
- Biologie et métabolisme des ARN ;
- Signalisation, modifications post-traductionnelles ;
- Métabolisme et bioénergétique ;
- Chémobiologie, drug discovery ;
- Biologie synthétique ;
- Biologie cellulaire ;
- Mécanobiologie ;
- Développement, Evolution ;
- Reproduction, Régénération, Vieillesse cellulaire ;
- Cellules souches, reprogrammation ;
- Bioinformatique et modélisation ;
- Biologie des systèmes

Cancérologie, maladies génétiques

Le périmètre de la CSS2 couvre les activités de recherche dans les domaines de la cancérologie, des maladies génétiques et des pathologies du développement. Il intègre les approches innovantes visant à mieux comprendre, diagnostiquer et traiter ces pathologies, des stades les plus précoces aux stades les plus avancés.

CSS 2

- Oncologie des tumeurs solides ; Neuro-oncologie ; Onco-hématologie ; Oncoimmunologie ;
- Oncogénèse ; Onco-génétique et onco-épigénétique ; Onco-métabolisme ;
- Hétérogénéité et microenvironnement tumoral ;
- Maladies génétiques et congénitales ; Génomique de ces pathologies ; Génétique des maladies rares
- Pathologies du développement ;
- Approches multi-échelles et multi-omics du cancer et des maladies génétiques ;
- Approches bio-informatiques et de biologie des systèmes des cancers et des maladies génétiques ;
- Thérapies appliquées aux cancers et maladies génétiques ; Résistances aux traitements ; Immunothérapies des cancers ; Biomarqueurs de ces pathologies et de leurs traitements

Physiologie et physiopathologie des grands systèmes

La CSS3 prend en considération les projets en physiologie et physiopathologie des grands systèmes. Les projets incluant des aspects relevant d'autres CSS (cancer, neurosciences, immunologie par exemple) devront clairement comporter une valence physiopathologique.

CSS 3

- Cœur et vaisseaux ;
- Endocrinologie ;
- Foie, Système digestif ;
- Hématologie non cancéreuse, Hémostasie ;
- Métabolisme, Nutrition, Obésité, Diabète ;
- Muscle ;
- Odontologie et santé orale ;
- Os, Articulations ;
- Peau ;
- Poumon ;
- Rein et voies urinaires ;
- Système reproducteur ;

- Approches transversales : Biologie des systèmes en physiopathologie, dialogue interorgane, vieillissement tissulaire

Neurosciences

CSS 4

La commission "Neurosciences" se concentre sur l'étude du développement, du fonctionnement et du vieillissement du système nerveux central et périphérique, en conditions normales et pathologiques (incluant sans être exhaustif les troubles mentaux/psychiatriques, moteurs, sensoriels, autonomes, cognitifs, comportementaux, de la conscience, ...). Elle explore également ses interactions avec les autres systèmes et organes du corps. Ces recherches peuvent être réalisées à travers diverses approches expérimentales, précliniques et cliniques, psychologiques, théoriques et technologiques appliquées aux neurosciences. La commission "Neurosciences" couvre ainsi un large champ d'investigations, incluant :

- La physiologie et la pathologie du système nerveux tout au long de la vie
- Les interactions entre le système nerveux et les autres systèmes et organes du corps et l'influence des facteurs environnementaux

Immunologie, Microbiologie, Infection

CSS 5

La CSS5 se focalise sur l'étude des mécanismes cellulaires et moléculaires de l'immunité innée et adaptative, des réponses inflammatoires ainsi que des pathologies immunitaires et infectieuses. Elle intègre des recherches appliquées visant à leur prévention et leur traitement. La CSS5 explore les interactions hôte-pathogène en bactériologie, mycologie, virologie et parasitologie en adoptant une approche One Health pour les maladies infectieuses émergentes. Les domaines des immunothérapies, des stratégies de modulation des réponses immunitaires et de la vaccinologie, y sont également inclus, ainsi que les problématiques liées au développement de traitements innovants anti-infectieux, en tenant compte des défis posés par la résistance aux traitements.

- Immunité innée et adaptative au cours de la vie ;
- Immunopathologie : immunodéficiences, auto-immunité, hypersensibilités, allergies, neuro-immunologie, auto-inflammation ;
- Immuno-hématologie ;
- Réponse immunitaire en contexte physiologique et pathologique, microenvironnement immunitaire ;
- Vaccinologie, immunothérapies moléculaires, cellulaires et géniques, tolérance immunitaire ;
- Sepsis - Réponses inflammatoires aiguës et chroniques ;
- Bactériologie, Mycologie, Virologie, Parasitologie ;
- Microbiote - Communauté microbienne ;
- Relations hôte-pathogènes, physiopathologie des infections ;
- One Health, émergence de pathogènes/Maladies Infectieuses Emergentes ;
- Traitements anti-infectieux, résistance aux antimicrobiens ou aux anti-infectieux, thérapies ciblant l'hôte en infectiologie

Santé publique, santé des populations

CSS 6

Le périmètre de la CSS6 « Santé Publique, Santé des Populations » concerne des problématiques portant sur des enjeux de santé publique et santé des populations. La liste de mots-clés non exhaustive illustre certaines des thématiques de santé publique, et des approches et méthodologies employées dans ce domaine :

- Déterminants génétiques, épigénétiques, sociaux, nutritionnels, environnementaux ;
- Prévention en santé publique ;
- Inégalités de santé ;
- Santé-environnement : changement climatique et santé, toxicologie des agents environnementaux, exposome ;
- Problématique populationnelle de la santé mentale ;
- Savoirs et pratiques de santé, comportements, perception des risques, qualité de vie ;
- Pharmaco-épidémiologie, pharmaco-vigilance, risques thérapeutiques ;
- Systèmes de santé, politiques de santé ;
- Epidémiologie clinique, génétique et épigénétique, moléculaire, nutritionnelle, sociale, environnementale ;
- Recherche clinique, essais cliniques, recherche interventionnelle en santé des populations, recherches participatives ;
- Sciences humaines et sociales et économie : économie de la santé, management des organisations, sciences de gestion, marketing social, psychologie, histoire, anthropologie, géographie, sociologie, sciences politiques, philosophie, droit et éthique biomédicale ;

- Cohortes populationnelles, bases médico-administratives, entrepôts de données ;
- Informatique médicale ;
- Science des données : bio-statistiques, apprentissage machine, modélisation statistique et biomathématique

Technologies pour la Santé

Le périmètre de cette CSS couvre les recherches, allant de la conception au développement de technologies, de méthodologies et/ou de dispositifs médicaux, relatives à l'exploration et au diagnostic, au traitement et à l'intervention, au suivi et à la prévention en vie réelle.

- Imagerie biomédicale : agents d'imagerie ou théranostiques, instrumentation et acquisition, traitement du signal et de l'image, biomarqueurs ;
- (Bio) capteurs, dispositifs de diagnostic ;
- Thérapie génique, thérapie cellulaire, thérapie tissulaire et autres biothérapies ;
- Génie des (bio)procédés (upstream/downstream) et génie des macromolécules thérapeutiques ;
- Biomatériaux, ingénierie tissulaire, organoïdes et organes sur puces ;
- Nanomédecine, chimie médicinale ;
- Pharmacologie expérimentale et clinique, toxicologie ;
- Thérapies non-invasives : physiques ou non-médicamenteuses ;
- Chirurgie, robotique et technologies interventionnelles ;
- Technologies pour le handicap et la suppléance fonctionnelle ;
- Approches numériques, biomathématiques, IA, jumeaux numériques : structuration et exploration des données et des connaissances, interprétation – compréhension - décision ;
- Traitement de l'information médicale, entrepôts de données : méthodologies et technologies

CSS 7

Production des indicateurs bibliométriques équipes et unités

III-1. Synthèse bibliométrique de l'équipe

	Equipe			Production			Visibilité des travaux			
	Chercheurs ^(*)			Sans doublons			Pub Top 10% citations			
	Nb	ETP	Age moyen	Nb Pub	Nb PDC ⁽¹⁾	annuelle par ETP	Indice de citation normé moyen	Indice de citation normé moyen PDC	Nb	Nb PDC
Articles originaux	Nombre de chercheurs dans l'équipe	Somme des équivalents temps-plein des chercheurs de l'équipe		Nombre total de publications parues dans la période (2019-2024)	Nombre de publications dont un membre au moins de l'équipe actuelle et/ou en projet est en position majeure (1 ^{er} , co-1 ^{er} , dernier, corresponding author)	Nombre moyen annuel de publications par ETP sur la période d'évaluation	L'indice de citation normé correspond au nombre absolu de citations de la publication attribuée à une catégorie thématique parus l'année Y rapporté au nombre moyen de citations de l'ensemble des publications mondiales de même type, de la même catégorie et parues la même année.		Clarivate Analytics ordonne les publications par ordre décroissant de citations reçues, par type de document, par année de parution et pour chaque catégorie à laquelle ces publications sont rattachées via le journal dans lequel elles ont été éditées. Ce classement permet de délimiter les valeurs-seuils des centiles de citations. Les publications Top10% figurent dans le 1 ^{er} décile des publications mondiales les plus citées de la catégorie.	
Autres publications							👉 Un indice de citation normé = à 1 représente une performance comparable à la moyenne mondiale. 👉 Les valeurs supérieures à 1 sont considérées comme supérieures à la moyenne mondiale. 👉 Les valeurs inférieures à 1 sont considérées comme inférieures à la moyenne mondiale. 👉 Par exemple, un indice de citation normé de 2 est considéré comme deux fois la moyenne mondiale.		Lorsque les publications sont associées à plusieurs catégories, la catégorie sélectionnée est celle dans laquelle la publication est la mieux classée. Les valeurs-seuils de citations sont actualisées tous les deux mois, les données des tableaux fournis sont donc le reflet du classement au moment du chargement des publications.	
Pub non anglophones							L'indice de citation normé moyen est la moyenne des indices de citation normé. L'indice de citation normé moyen PDC est la moyenne des indices de citation normés des publications dont 1 auteur au moins de l'unité est en position PDC.		Le tableau d'indicateurs fournit : • le nombre total de publications classées dans la plage Top10% ; • le nombre de publications classées dans la plage Top10% pour lesquelles au moins un chercheur de l'équipe est en position PDC (colonne Nb de Pub PDC Top 10%).	

Exemple :

	Equipe			Production			Visibilité des travaux			
	Chercheurs ^(*)			Sans doublons			Indice de citation normé moyen	Indice de citation normé moyen PDC	Pub Top 10% citations	
	Nb	Temps consacré à la Recherche (en ETP)	Age moyen	Nb Pub	Nb PDC ⁽¹⁾	annuelle par ETP			Nb	Nb PDC
Articles originaux	7	6,5	43	21	10	0,5	1,57	1,55	5	2
Autres publications	7	6,5	43	3	3	0,1	0,47	0,47	0	0
Pub non anglophones	7	6,5	43	0	0	-	-	-	-	-

III-2. Liste de publications d'un chercheur dans une équipe

Auteurs	PDC	Type de Documents	Année	Titre	Journal	Citations	IC Normé	Visibilité (décile)	Ind. Pos.	Position	Nb Auteurs	UT/PMU
Benjamin G. Chagnon, J. Jacques R. Gosselin, J. Carole A. Lussier, Université de Moncton, Université de Moncton		Articles	2022	The Role of Workplace Learning in Reducing Stress	International Journal of Stress Management	3	0,61	0,25	7	9	View Full Text	
Marcelo A. Gosselin, J. Jacques R. Gosselin, J. Carole A. Lussier, Université de Moncton, Université de Moncton		Articles	2022	The Impact of Workplace Learning on Employee Well-being: A Meta-Analysis	Human Resource Management Review	1	0,66	0,5	7	8	View Full Text	
Chagnon G. Benjamin, J. Jacques R. Gosselin, J. Carole A. Lussier, Université de Moncton, Université de Moncton	PDC	Articles	2022	Employee Turnover in Organizations: A Meta-Analysis	International Journal of Stress Management	4	2,49	20	1	15	15	View Full Text

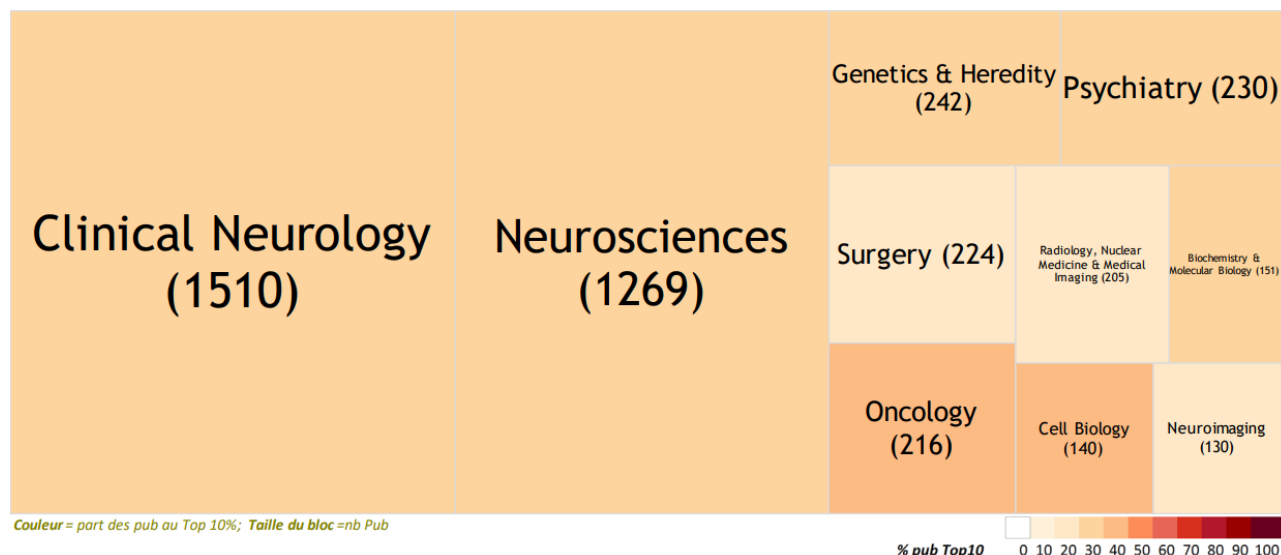
Explications des colonnes :

Auteurs	Liste des auteurs signataires de la publication.
PDC	Si la colonne est renseignée : <u>P</u> = le candidat est 1er ou co-1er auteur. <u>D</u> = Le candidat est dernier ou co-dernier auteur. <u>C</u> = le candidat est corresponding author.
Type de Documents	Il s'agit des types de document scientifiques : article, reviews, éditoriaux, proceedings papers... On précise dans ce champ les publications qui ne sont pas rédigées en langue anglaise.
Année	Année de parution de la pub.
Titre	Titre de la pub.
Journal	Nom du journal.
Citations	Nombre de citations reçues depuis la parution de la publication (jusqu'au moment du téléchargement des données).
IC Normé	L'indice de citation normé correspond au nombre absolu de citations de la publication (dont le journal est associé à une catégorie thématique donnée) parue l'année Y rapporté au nombre moyen de citations de l'ensemble des publications mondiales de même type, de la même catégorie et parues la même année Y. Lorsqu'une publication est parue dans un journal associé à plusieurs catégories thématiques, l'indice de citation normé correspond à la moyenne des indices de citation de la publication dans chaque catégorie concernée. Un indice de citation normé de 1 représente une performance comparable à la moyenne mondiale. Les valeurs supérieures à 1 sont considérées comme supérieures à la moyenne mondiale. Les valeurs inférieures à 1 sont considérées comme inférieures à la moyenne mondiale. Par exemple, un indice de citation normé de 2 est considéré comme deux fois la moyenne mondiale.
Visibilité (décile)	Si la colonne est renseignée, cela signifie que la pub appartient au top 1%, top10%, top20% ou top50% des publications mondiales les plus citées dans son domaine. <i>"The % Documents in Top 10% is more appropriate than the % Documents in Top 1% when the size of the data set is smaller. However, it is still only appropriate for large to medium size data sets and should be used with a great deal of caution when looking at small datasets such as the output of an individual author."</i> https://insites.trendesk.com/notes-gb/articles/22667533830301-Documents-in-the-Top-1-and-Top-10th_01HPZ4TFI31HEH230SCN6A6880
Ind. Pos.	Si le candidat est PDC, l'indice de position = 1. S'il est 2ème (ou co-2ème) ou avant-dernier (ou co-avant-dernier), l'indice de position = 0,50. Sinon, l'indice de position = 0,25.
Position	Emplacement de l'auteur parmi la liste des signataires.
NbAuteurs	Nombre de signataires de la publication (parfois tronqué quand il y a trop de signataires à afficher).
UT/PMID	Identifiant WoS ou PubMed de la publication.

III-3. Analyse unité : exemple d'un Treemap

Le profil thématique global du projet d'Unité est présenté sous forme de carte proportionnelle (Treemap). Dans cette représentation, les différentes thématiques correspondent aux domaines attribués par le Web of Science aux journaux dans lesquels les publications sont parues⁵, la taille du bloc est proportionnelle au nombre de publications associées à la thématique et la couleur du bloc illustre la part de publications dans le Top10% des plus citées de cette thématique. Le nombre de thématiques présentées est limité aux 10 principales. Le nombre de publications est au moins égal à 5.

Le profil thématique est déterminé en regroupant toutes les publications

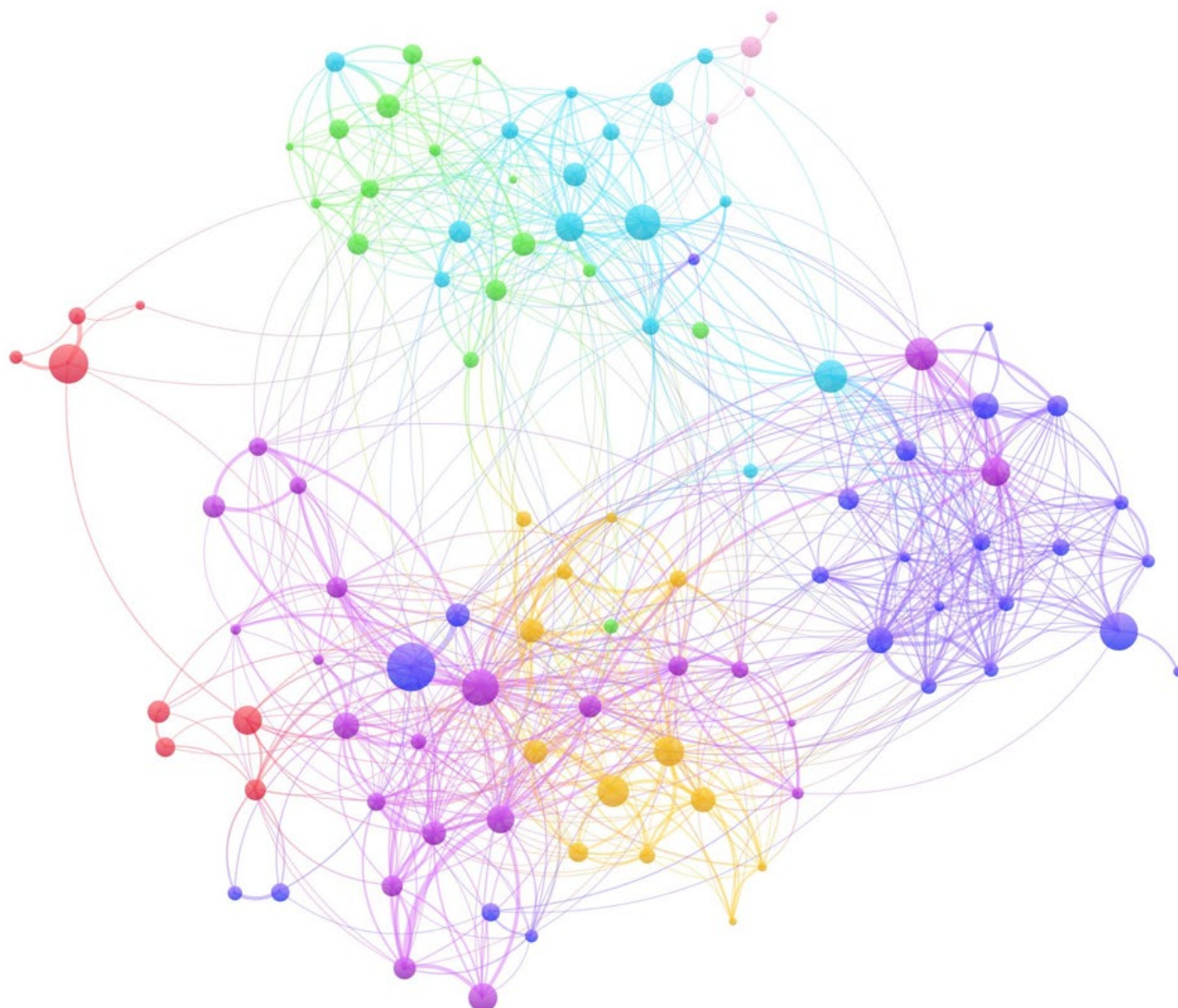


III-4. Analyse unité : exemple d'un réseau de mots-clefs généré à partir des titres et abstracts des publications

Les liens entre les termes sont déterminés sur la base du nombre de documents dans lesquels ces termes apparaissent simultanément. La taille des nœuds est proportionnelle au nombre de documents dans lesquels le terme est cité.

(outil utilisé : VosViewer : van Eck N.J.P, Waltman L. VOSviewer: A Computer Program for Bibliometric Mapping [Internet]. ERIM report series research in management Erasmus Research Institute of Management. Erasmus Research Institute of Management (ERIM); 2009 Feb. Report No.: ERS-2009-005-LIS. Available from: <http://hdl.handle.net/1765/14841>)

⁵ Le Web of Science répartit les journaux dans 256 catégories. Un journal peut être associé à plusieurs domaines, dans ce cas, la publication est comptabilisée pour chaque domaine



Pour toutes les questions concernant les publications, les indicateurs bibliométriques des évaluations institutionnelles, et les identifiants chercheurs (Researcher-ID ou ORCID) veuillez contacter : scientometrie.dso@inserm.fr

Instituts Thématiques de l'Inserm⁶

• **Bases moléculaires et structurales du vivant**

Directrice : Carine GIOVANNANGELI, courriel : carine.giovannangeli@inserm.fr
Assistante : Kristell DERVIEUX

• **Biologie cellulaire, reproduction, développement et évolution**

Directeur : Thierry GALLI, courriel : thierry.galli@inserm.fr
Chargée de mission : Christine LEMAITRE

• **Cancer**

Directeur : Bruno QUESNEL, courriel : bruno.quesnel@inserm.fr
Directeur adjoint : Alain EYCHENE
Chargé de mission : Philippe RATAJCZAK

• **Génétique, génomique et bio-informatique**

Directrice : Emmanuelle GENIN, courriel : emmanuelle.genin@inserm.fr
Chargées de mission : Karine GROUSSARD et Françoise PULCINI

• **Immunologie inflammation, infectiologie et microbiologie**

Directeur : Yazdan YAZDANPANAHAH, courriel : yazdan.yazdanpanah@inserm.fr
Directeur adjoint : Frédéric ALTARE
Chargée de mission : Patricia RENESTO

• **Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie et psychiatrie**

Directeur : Denis VIVIEN, courriel : denis.vivien@inserm.fr
Chargée de mission : Véronique SGAMBATO

• **Physiopathologie, métabolisme, nutrition**

Directeur : Chantal BOULANGER, courriel : chantal.boulanger@inserm.fr
Chargés de mission : Raymond BAZIN et Nathalie GRIVEL

• **Santé publique**

Directeur : Robert BAROUKI : robert.barouki@inserm.fr
Directeur adjoint : Arnaud DE GUERRA
Chargé de mission : Jean-Marie GAGLIOLLO

• **Technologie pour la santé**

Directeur : Franck LETHIMONNIER, courriel : franck.lethimonnier@inserm.fr
Directrices adjointes : Nathalie HEUZE VOURECH et Marie-Josèphe LEROY-ZAMIA

⁶ <https://www.inserm.fr/gouvernance-organisation>

Application EVA3



« EVA » est un système de gestion électronique de documents **basé sur le progiciel Livelink**.

Il intègre des développements spécifiques adaptés à l'ensemble des processus d'évaluation de l'Inserm.
Il est basé sur une architecture Full Web.

Il vous permet d'accéder à un espace personnel sécurisé pour déposer les pièces constituant votre dossier. Aucune des pièces déposées ne pourra être modifiées, elles seront soumises en mode « lecture seule » aux instances de l'Inserm.

Certaines informations recueillies à partir de votre dossier de candidature seront transmises, si vous donnez votre accord, pour mettre à jour les fichiers de l'annuaire en ligne « insermlab ». La constitution des fichiers a reçu l'autorisation de la Cnil. Une partie des informations (nom, prénom, appartenance administrative, coordonnées de l'affectation, descriptifs des thèmes de recherche, publications) est accessible sur internet à l'adresse suivante :
<https://insermlab.inserm.fr/accueil>

En conformité avec **la loi informatique et libertés**, le DEV ne transmettra que les informations relatives aux chercheurs ayant donné leur accord de participation. Pour toutes demandes de consultations, modifications ou suppressions :
<https://insermlab.inserm.fr/accueil/donnees-personnelles>

Département de l'Evaluation

Direction du département

• Marion CIPRIANO, Directrice
Courriel : marion.cipriano@inserm.fr
téléphone : 01.44.23.64.14

Contact : eval-structures.dev@inserm.fr

Pilotage des instances scientifiques

CS – Conseil Scientifique

Directrice : Marion CIPRIANO
Courriel : marion.cipriano@inserm.fr
Téléphone : 01.44.23.64.14

Assistante : Anaïs SOLLE
Courriel : anaïs.solle@inserm.fr
Téléphone : 01.44.23.61.75

CSS1 – Mécanismes moléculaires et cellulaires des processus biologiques

Chargée de mission : Marie MARTINEZ
Courriel : marie.martinez@inserm.fr
Téléphone : 06.99.85.35.95

Assistant : Pierre-Yves RUYS
Courriel : pierre-yves.ruys@inserm.fr

CSS2 – Cancérologie, maladies génétiques

Chargé de mission : Zied RIAHI
Courriel : zied.riahi@inserm.fr
Téléphone : 07.62.03.65.52

Assistante : Marguerite CORREA HAY
Courriel : maguy.correa-hay@inserm.fr

CSS3 – Physiologie et physiopathologie des grands systèmes

Chargée de mission : Farida GORRAM
Courriel : farida.gorram@inserm.fr
Téléphone : 06.58.72.86.30

Assistante : Véronique RAUMEL
Courriel : veronique.raumel-toula@inserm.fr

CSS4 – Neurosciences

Chargée de mission : Nelly NORAZ
Courriel : nelly.noraz@inserm.fr
Téléphone : 06.98.22.18.26

Assistante : Murièle MATIGNON
Courriel : muriele.matignon@inserm.fr

CSS5 – Immunologie, Microbiologie, Infection

Chargée de mission : Marie MARTINEZ
Courriel : marie.martinez@inserm.fr
Téléphone : 06.99.85.35.95

Assistant : Nelly BONILLA
Courriel : nelly.bonilla@inserm.fr

CSS6 – Santé publique, santé des populations

Chargée de mission : Davide TAMPELLINI
Courriel : davide.tampellini@inserm.fr
Téléphone : 07.64.52.47.30

Assistante : Yasmine BABA AMER
Courriel : yasmine.baba-amer@inserm.fr

CSS7 – Technologies pour la santé

Chargée de mission : Nazha SID AHMED-ADRAR
Courriel : nazha.sid-ahmed-adrar@inserm.fr
Téléphone : 07.62.03.65.88

Assistante : Emilie CHOCHON
Courriel : emilie.chochon@inserm.fr